Image not found or type unknown

Vente de véhicule frauduleuse

Par **Juliano**, le **05/09/2019** à **20:45**

Bonjour,

Ma concubine a vendu le véhicule que nous possédions, dans mon dos, sans m'en aviser, et en a, bien sûr gardé, la somme.

La carte grise était à son nom mais je suis en possession du bon de réservation et de la facture, tous deux établis à nos deux noms. J'ai également les relevés de comptes justifiant de mes versements mensuels sur le compte commun intitulés : "virement voiture".

Quels sont les recours et que puis je faire ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **06/09/2019** à **07:31**

Bonjour,

La carte grise n'étant pas un titre de propriété, elle vous doit 50 % du fruit de la vente. Vous lui réclamez donc ces 50 % sous 8 à 15 jours, faute de quoi, le juge du tribunal tranchera et ne pourra que vous donner raison.

Par **Juliani**, le **14/09/2019** à **17:59**

Merci beaucoup, cela confirme mes recherches et ce que je pensais...

Par **janus2fr**, le **15/09/2019** à **10:20**

Bonjour,

Pourquoi faire faire la carte grise à un seul nom si le véhicule appartient aux 2 personnes ? C'est tellement plus évident pour la suite de faire faire la CG aux 2 noms...

Votre concubine pourra toujours faire valoir un cadeau, peu importe alors que la facture ou le paiement soit à votre nom.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés